

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROUS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Étaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Orientations budgétaires 2018 (DOB)

(Rapporteur : M. le Président)

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, repris par l'article 15 du Règlement intérieur de la Communauté de communes, « *un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés* », est organisé dans les communes et les EPCI de 3 500 habitants et plus, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

S'agissant de son contenu et de sa portée, le DOB a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations et les données essentielles du budget. Il se différencie donc, à ce niveau, de l'examen du budget proprement dit, qui intervient au cours d'une séance ultérieure et distincte. Il est complété des nouvelles dispositions informatives introduites par la Loi Notre du 7/08/2015 (personnel, dette).

Les orientations budgétaires ont été présentées en Commission des Finances le 31 janvier 2018 et en Bureau le 5 février 2018.

Après avis de la Commission Finances/Administration générale/personnel du 31 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Étaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Vote du compte administratif 2017 – Budget Eau Potable 503*(Rapporteur : A. CAPERET)*

Le Président présente le compte administratif du Budget Eau Potable, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu	2 784 258.00 €
	Réalisé	1 556 158.38 €
	Reste à réaliser :	285 855.00 €

Recettes :	Prévu	2 784 258.00 €
	Réalisé	1 324 628.03 €
	Reste à réaliser :	55 900.00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu	3 906 015.00 €
	Réalisé	2 170 119.14 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :	Prévu	3 906 015.00 €
	Réalisé	3 825 683.72 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-231 530.35 €
Fonctionnement :	1 655 564.58 €
Résultat global :	1 424 034.23 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Eau et Assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget eau potable pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

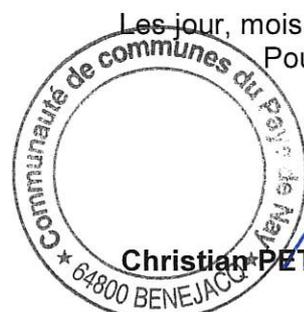
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,

Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

ch Bay
Christian PETCHOT-BACQUÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Eau potable 503

(Rapporteur : A. CAPERET)

Après s'être fait présenter le budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Eau et Assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 05 février 2018,

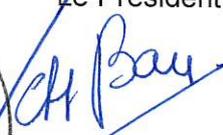
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Communauté de communes du Pays de Montigny-Bénéjacq

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROUS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Vote du compte administratif 2017 – Budget Assainissement 502

(Rapporteur : A. CAPERET)

Le Président présente le compte administratif du Budget Assainissement, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :	Prévu	6 094 395.00 €
	Réalisé	4 757 531.70 €
	Reste à réaliser :	1 078 023.00 €
Recettes :	Prévu	6 094 395.00 €
	Réalisé	4 119 894.63 €
	Reste à réaliser :	1 201 030.00 €

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu	3 269 034.00 €
	Réalisé	2 460 107.92 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes :	Prévu	3 269 034.00 €
	Réalisé	3 258 602.13 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-637 637.07 €
Fonctionnement :	798 494.21 €
Résultat global :	160 857.14 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Eau et Assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif du Budget assainissement pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ
Christian PETCHOT-BACQUÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Assainissement 502

(Rapporteur : A. CAPERET)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Eau et Assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 05 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROUS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Zonage des eaux pluviales – approbation du dossier d'enquête publique et ouverture de l'enquête

(Rapporteur : A. CAPERET)

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) est engagée depuis décembre 2014 dans l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et du zonage des eaux pluviales sur les communes constitutives du périmètre d'étude : Angaïs, Arbéost, Arros de Nay, Arthez d'Asson, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Ferrières, Haut de Bosdarros, Igon, Labatmale, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Narcastet, Nay, Pardies-Piétat, Saint Abit et Saint Vincent.

La CCPN pilotait le projet qui, jusqu'au 31 décembre 2017, relevait de la compétence de chaque commune.

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes a vu ses compétences étendues notamment aux domaines « eau » et « assainissement » par arrêté conjoint du Préfet des Hautes-Pyrénées du 22 décembre 2017 et du Préfet des Pyrénées-Atlantiques du 29 décembre 2017.

La Communauté de communes du Pays de Nay est dès lors compétente pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et du zonage des eaux pluviales.

S'agissant du zonage des eaux pluviales :

Il a été soumis à l'avis des Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAE) de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Occitanie par courrier en date du 18/07/2017 pour le zonage concernant les communes : Angaïs, Arbéost, Arros de Nay, Arthez d'Asson, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarraze, Ferrières, Haut de Bosdarros, Igon, Labatmale, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat, Saint-Abit, Saint-Vincent, et par courrier en date du 6 février 2018 pour le zonage concernant la commune de Narcastet.

Il convient dès lors de soumettre à enquête publique le projet de zonage des eaux pluviales sur les 29 communes.

Le dossier à soumettre à l'enquête publique, constitué conformément à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, est présenté au Conseil Communautaire pour approbation.

Ceci exposé :

Vu les articles L.2224-10 et R.2224-8 du CGCT,

Vu les articles L.123-3 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'environnement

Vu le dossier d'enquête publique ci-joint,

Après avis de la Commission du 30 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- 1. APPROUVE** le dossier d'enquête publique du zonage des eaux pluviales concernant les 29 communes de la CCPN.

2. **DECIDE** que le Président ouvrira l'enquête publique dans les termes de l'arrêté qu'il prendra en application de l'article L.123-3 du Code de l'environnement.
3. **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires notamment auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Pau en vue de la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROUS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Était représenté (1) : VIGNAU Alain

Étaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Compétence eau – Retrait du SIEP de Jurançon

(Rapporteur : A. CAPERET)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe 1 bis),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) dont la compétence Eau Potable,

Considérant l'appartenance de plusieurs communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Nay à des syndicats dont les objets statutaires correspondent à la compétence Eau Potable et dont les périmètres dépassent celui de la CCPN.

Afin d'exercer pleinement la compétence « eau » sur l'ensemble de son périmètre, il convient que la CCPN demande son retrait du SIEP de Jurançon pour les communes d'Assat et de Narcastet), pour la totalité du bloc de compétence « eau ».

La procédure de retrait peut être engagée au titre de la procédure réservée (article L.5214-21 du CGCT, modifié par la Loi NOTRe – article 67) avec arrêté préfectoral après avis de la CDCI.

Il s'agit d'une procédure dérogatoire au droit commun qui permet à tout EPCI-FP de se retirer d'un Syndicat Mixte pour assurer directement les compétences prévues dans ses statuts.

Le Président rappelle la volonté de l'exécutif de la CCPN d'exercer directement cette compétence « eau » sur l'ensemble du périmètre pour exercer une cohérence dans le fonctionnement (régie directe) et l'investissement (priorisation des investissements en adéquation avec les enjeux de l'assainissement collectif).

Après avis de la Commission Eau et assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **DECIDE** de demander le retrait du SIEP de Jurançon pour les communes d'Assat et de Narcastet à compter du 31 décembre 2018.
2. **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**ADOpte A LA MAJORITE
(3 voix contre – 2 abstentions)**

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROUS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avait donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Était représenté (1) : VIGNAU Alain

Étaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Compétence eau – Retrait du SMEAVO

(Rapporteur : A. CAPERET)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe 1 bis),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) dont la compétence Eau Potable,

Considérant l'appartenance de plusieurs communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Nay à des syndicats dont les objets statutaires correspondent à la compétence Eau Potable et dont les périmètres dépassent celui de la CCPN.

Afin d'exercer pleinement la compétence « eau » sur l'ensemble de son périmètre, il convient que la CCPN demande son retrait du SMEAVO pour les communes de Labatmale et de Saint-Vincent, pour la totalité du bloc de compétence « eau ».

La procédure de retrait peut être engagée au titre de la procédure réservée (article L.5214-21 du CGCT, modifié par la Loi NOTRe – article 67) avec arrêté préfectoral après avis de la CDCI.

Il s'agit d'une procédure dérogatoire au droit commun qui permet à tout EPCI-FP de se retirer d'un Syndicat Mixte pour assurer directement les compétences prévues dans ses statuts.

Le Président rappelle la volonté de l'exécutif de la CCPN d'exercer directement cette compétence « eau » sur l'ensemble du périmètre pour exercer une cohérence dans le fonctionnement (régie directe) et l'investissement (priorisation des investissements en adéquation avec les enjeux de l'assainissement collectif).

Après avis de la Commission Eau et assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **DECIDE** de demander le retrait du SMEAVO pour les communes de Labatmale et de Saint-Vincent, à compter du 31 décembre 2018.
2. **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Désignation des délégués de la Communauté de communes du Pays de Nay au SIEP de Jurançon

(Rapporteur : A. CAPERET)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe 1 bis),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) dont la compétence Eau Potable,

Considérant l'appartenance de plusieurs communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Nay à des syndicats dont les objets statutaires correspondent à la compétence Eau Potable et dont les périmètres dépassent celui de la CCPN,

Les communes concernées par chaque syndicat seront substituées par la Communauté de communes du Pays de Nay au sein du SIEP de Jurançon (5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants).

La règle de désignation des délégués représentant les EPCI-FP au sein des syndicats mixtes fermés est fixée par l'article L.5711-1 al.3 du CGCT, le choix de l'organe délibérant peut ainsi porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le vote a lieu conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT.

Les candidatures recueillies sont les suivantes :

Titulaires :

RODRIGUEZ Pierre

HOURTHE Jean-Claude

BREQUE Michel

MAUHOURET Jacques

BASTOUIL Arnaud

Suppléants :

RHAUT Jean-Christophe

LAVIE Fabrice

HOURQUET Serge

PETRE-BORDENAVE Jean-Pierre

ARMARIE Cyril

A l'issue du vote, les représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay sont les suivants :

Titulaires :

RODRIGUEZ Pierre

HOURTHE Jean-Claude

BREQUE Michel

MAUHOURET Jacques

BASTOUIL Arnaud

Suppléants :

RHAUT Jean-Christophe

LAVIE Fabrice

HOURQUET Serge

PETRE-BORDENAVE Jean-Pierre

ARMARIE Cyril

Après avis de la Commission Eau et assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DESIGNE :

Titulaires :

RODRIGUEZ Pierre
HOURTHE Jean-Claude
BREQUE Michel

MAUHOURLAT Jacques
BASTOUIL Arnaud

Suppléants :

RHAUT Jean-Christophe
LAVIE Fabrice
HOURQUET Serge

PETRE-BORDENAVE Jean-Pierre
ARMARIE Cyril

pour représenter la CCPN au sein du SIEP de Jurançon.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Était représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Désignation des délégués de la Communauté de communes du Pays de Nay au SMEAVO

(Rapporteur : A. CAPERET)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe 1 bis),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) dont la compétence Eau Potable,

Considérant l'appartenance de plusieurs communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Nay à des syndicats dont les objets statutaires correspondent à la compétence Eau Potable et dont les périmètres dépassent celui de la CCPN,

Les communes concernées par chaque syndicat seront substituées par la Communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Vallée de l'Ousse (SMEAVO) (4 titulaires et 4 suppléants).

La règle de désignation des délégués représentant les EPCI-FP au sein des syndicats mixtes fermés est fixée par l'article L.5711-1 al.3 du CGCT, le choix de l'organe délibérant peut ainsi porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le vote a lieu conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT.

Les candidatures recueillies sont les suivantes :

Titulaires :

DOUSSINE Roger
NAUDE Rémy
SOUBIROU-LAPLACE Elisabeth

Suppléants :

CHAMPION Gilles
BILHOU Yvette

A l'issue du vote, les représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay sont les suivants :

Titulaires :

DOUSSINE Roger
NAUDE Rémy
SOUBIROU-LAPLACE Elisabeth

Suppléants :

CHAMPION Gilles
BILHOU Yvette

Après avis de la Commission Eau et assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DESIGNE :

Titulaires :

DOUSSINE Roger
NAUDE Rémy
SOUBIROU-LAPLACE Elisabeth

Suppléants :

CHAMPION Gilles
BILHOU Yvette

pour représenter la CCPN au sein du SMEAVO.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROUS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Désignation des délégués de la CCPN au Syndicat de défense contre les inondations du Lagon

(Rapporteur : A. CAPERET)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoyant l'exercice de plein droit de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie au L.211-7 du Code de l'environnement, par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité propre (EPCI-FP) à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe 1 bis),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) dont la compétence GEMAPI,

Considérant l'appartenance de plusieurs communes membres de la Communauté de communes du Pays de Nay à des syndicats dont les objets statutaires correspondent à tout ou partie de la GEMAPI et dont les périmètres dépassent celui de la CCPN.

Les communes concernées seront substituées par la Communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat de défense contre les Inondations du Lagon (16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants).

La règle de désignation des délégués représentant les EPCI-FP au sein des syndicats mixtes fermés est fixée par l'article L.5711-1 al.3 du CGCT, le choix de l'organe délibérant peut ainsi porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le vote a lieu conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT.

Les candidatures recueillies sont les suivantes :

Titulaires :

ARRABIE Bernard
PETRE-BORDENAVE Jean-Pierre
LANNETTE Maurice
HAILLOT Jean-Michel
NAU-HENDEL Pierre-Henry
MINVIELLE-GUILLEMARNAUD Michel
BIDEGARAY André
TURON Jean-Luc

BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
MAUHOURAT Jacques
ACEDO Armand
LASSALLE Roger
BEAUCULAT Hugues
OMS Bernard
LANNE Evelyne
ARRICAUD Philippe

Suppléants :

GRACIET Jérôme
SCHOENENBERGER Bernard
LEMAITRE Bruno
MULE-BERTRANINE Jean-Claude
DUFU Marc
QUILES Bruno
LIBOTTE Valérie
ALCHOURROUN Toni

COULAT Nadège
DUHIEU Bernard
POINT Jean-Pierre
ABADIE Jean-Pierre
TASTET Serge
SUZETTE Eric
BELLOCQ Fabrice
NORMAND Colette

A l'issue du vote, les représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay sont les suivants :

Titulaires :

ARRABIE Bernard
PETRE-BORDENAVE Jean-Pierre
LANNETTE Maurice
HAILLOT Jean-Michel
NAU-HENDEL Pierre-Henry
MINVIELLE-GUILLEMARNAUD Michel
BIDEGARAY André
TURON Jean-Luc

BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
MAUHOURET Jacques
ACEDO Armand
LASSALLE Roger
BEAUCULAT Hugues
OMS Bernard
LANNE Evelyne
ARRICAUD Philippe

Suppléants :

GRACIET Jérôme
SCHOENENBERGER Bernard
LEMAITRE Bruno
MULE-BERTRANINE Jean-Claude
DUFU Marc
QUILES Bruno
LIBOTTE Valérie
ALCHOURROUN Toni

COULAT Nadège
DUHIEU Bernard
POINT Jean-Pierre
ABADIE Jean-Pierre
TASTET Serge
SUZETTE Eric
BELLOCQ Fabrice
NORMAND Colette

Après avis de la Commission Eau et assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DESIGNE :

Titulaires :

ARRABIE Bernard
PETRE-BORDENAVE Jean-Pierre
LANNETTE Maurice
HAILLOT Jean-Michel
NAU-HENDEL Pierre-Henry
MINVIELLE-GUILLEMARNAUD Michel
BIDEGARAY André
TURON Jean-Luc

BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
MAUHOURET Jacques
ACEDO Armand
LASSALLE Roger
BEAUCULAT Hugues
OMS Bernard
LANNE Evelyne
ARRICAUD Philippe

Suppléants :

GRACIET Jérôme
SCHOENENBERGER Bernard
LEMAITRE Bruno
MULE-BERTRANINE Jean-Claude
DUFU Marc
QUILES Bruno
LIBOTTE Valérie
ALCHOURROUN Toni

COULAT Nadège
DUHIEU Bernard
POINT Jean-Pierre
ABADIE Jean-Pierre
TASTET Serge
SUZETTE Eric
BELLOCQ Fabrice
NORMAND Colette

pour représenter la CCPN au sein du Syndicat de défense contre les inondations du Lagoin.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – désignation des délégués de la Communauté de communes du Pays de Nay au SIVU de régulation des cours d'eau

(Rapporteur : A. CAPERET)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoyant l'exercice de plein droit de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) définie au L.211-7 du Code de l'environnement, par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité propre (EPCI-FP) à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe 1 bis),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) dont la compétence GEMAPI,

Considérant l'appartenance de plusieurs communes membres de la Communauté de communes du Pays de Nay à des syndicats dont les objets statutaires correspondent à tout ou partie de la GEMAPI et dont les périmètres dépassent celui de la CCPN.

Les communes concernées seront substituées par la Communauté de communes du Pays de Nay au sein du SIVU de régulation des cours d'eau (4 délégués titulaires et trois suppléants).

La règle de désignation des délégués représentant les EPCI-FP au sein des syndicats mixtes fermés est fixée par l'article L.5711-1 al.3 du CGCT, le choix de l'organe délibérant peut ainsi porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le vote a lieu conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT.

Les candidatures recueillies sont les suivantes :

Titulaires :

CAPERET Alain
CORDEIRO Christophe
FAUX Jean-Pierre
HITIER Pascal

Suppléants :

GOUAILLARD Isabelle
BESAURY Jean-Louis
SARTHOU Julie

A l'issue du vote, les représentants de la Communauté de communes du Pays de Nay sont les suivants :

Titulaires :

CAPERET Alain
CORDEIRO Christophe
FAUX Jean-Pierre
HITIER Pascal

Suppléants :

GOUAILLARD Isabelle
BESAURY Jean-Louis
SARTHOU Julie

Après avis de la Commission Eau et assainissement du 30 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DESIGNE :

Titulaires :

CAPERET Alain
CORDEIRO Christophe
FAUX Jean-Pierre
HITIER Pascal

Suppléants :

GOUAILLARD Isabelle
BESAURY Jean-Louis
SARTHOU Julie

pour représenter la CCPN au sein du SIVU de régulation des cours d'eau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Compétence Gemapi – Désignation de nouveaux délégués au Syndicat intercommunal du Gave de Pau (SIGP) - Modifications

(Rapporteur : A. CAPERET)

Au 1^{er} janvier 2018, en application de la loi de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles » (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et de la loi portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre sont devenus compétents en terme de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

Les délégués communaux siégeant au sein des différents syndicats couvrant plusieurs intercommunalités et non dissous ont été automatiquement substitués par de nouveaux délégués désignés par les EPCI à fiscalité propre.

Par délibération n° 2017-6-04 du 18 décembre 2017, le Conseil communautaire a adopté la liste des délégués communaux siégeant au SIGP en tant que délégués de la CCPN.

Des modifications doivent être apportées à cette liste (nouvelles désignations ou coquilles orthographiques).

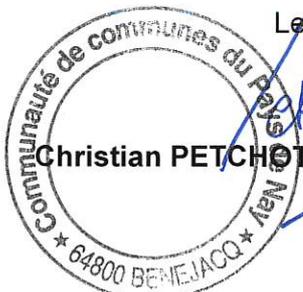
Il convient d’approuver cette nouvelle liste.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



**LISTE DES DELEGUES DE LA CCPN
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GAVE DE PAU**

COLLECTIVITE	NOM DELEGUES	QUALITE
ARROS-DE-NAY	Lionel BERGERON	Délégué titulaire
	Francis TOURNE PORTETENY	Délégué titulaire
	Ludovic LABERNADIE	Délégué suppléant
	Isabelle MOUSSOU	Déléguée suppléante
ASSAT	Jean-Christophe RHAUT	Délégué titulaire
	Guillaume GARIN	Délégué titulaire
	Bernard DUHIEU	Délégué suppléant
	Christiane DEBROUX	Déléguée suppléante
ASSON	Jean-Jacques CLAVERIE	Délégué titulaire
	Jean-Marc DOURAU	Délégué titulaire
	Marie-Joëlle DEBATY	Déléguée suppléante
	Martine BERT	Déléguée suppléante
BALIROS	Jean-Claude HOURCQ	Délégué titulaire
	André ESCALET	Délégué titulaire
	Sandrine FANFELLE	Déléguée suppléante
	Georgette MOUREOU	Déléguée suppléante
BAUDREIX	Francis ESCALE	Délégué titulaire
	Annie MONREPOS	Déléguée titulaire
	Georges LAMAZOU	Délégué suppléant
	Patrick BONNILLA	Délégué suppléant
BOEIL-BEZING	Serge TASTET	Délégué titulaire
	Pierre-Henri NAU-HENDEL	Délégué titulaire
	Vincent THELMAT	Délégué suppléant
	Isabelle PLATRE	Déléguée suppléante
BORDES	Serge CASTAIGNAU	Délégué titulaire
	Lionel CORREGE	Délégué titulaire
	Ena PUYOU	Déléguée suppléante
	Jean-Marcel LAPLACE	Délégué suppléant
BOURDETTES	Jean BERGERET	Délégué titulaire
	Didier DOMENJOLLE	Délégué titulaire
	Frédéric ALVES	Délégué suppléant
	Xavier PUYO	Délégué suppléant

COARRAZE	Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT	Délégué titulaire
	Guillaume RYCKBOSCH	Délégué titulaire
	Jean LATAPIE	Délégué suppléant
	Josie IRIBARNE-POMMIES	Déléguée suppléante
IGON	Michel CONDOU-DARRACQ	Délégué titulaire
	Jacques LAGOIN	Délégué titulaire
	Christian THOMAS	Délégué suppléant
	Michel CARRERE-BORDEHORE	Délégué suppléant
LESTELLE-BETHARRAM	Jean SEPE	Délégué titulaire
	Jean-Philippe NICOLAU-PARRO	Délégué titulaire
	Alain GRACIAA	Délégué suppléant
	Denis CAZUS	Délégué suppléant
MIREPEIX	Jean BERGE	Délégué titulaire
	Serge MAN	Délégué titulaire
	Sylvie BARREIROS	Déléguée suppléante
	Francis MIJARES	Délégué suppléant
MONTAUT	Alain CAPERET	Délégué titulaire
	Joël GUILHOT	Délégué titulaire
	Claudie JOUANDOU-LEDIN	Déléguée suppléante
	Didier BELARDY-ESCURES	Délégué suppléant
NARCASTET	Christophe CORDEIRO	Délégué titulaire
	Bernard CHAUSSADE	Délégué titulaire
	Pascal HITIER	Délégué suppléant
	Arnaud BASTOUIL	Délégué suppléant
NAY	Jean-Pierre CAZAJOUS	Délégué titulaire
	Philippe GRAND	Délégué titulaire
	Philippe BOURDAA	Délégué suppléant
	Joël DUBOURTHOUMIEU	Délégué suppléant
PARDIES-PIETAT	Serge-Henri HOURQUET	Délégué titulaire
	Michel CASSOU	Délégué titulaire
	Michel BREQUE	Délégué suppléant
	Serge RICAU	Délégué suppléant
SAINT-ABIT	Jean-Pierre BERNADET	Délégué titulaire
	Michel CAZET	Délégué titulaire
	Alexandre CAZABAN	Délégué suppléant
	Paul FRANCOIS	Délégué suppléant

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : **Rénovation et réaménagement d'un bâtiment intercommunal pour les services et création d'un local archives (ex bâtiment Mission locale/Pôle emploi) –**
Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Les prises de compétences successives de ces dernières années, ainsi que le développement des actions, ont nécessité la création de nouveaux services communautaires. C'est le cas notamment en matière d'urbanisme intercommunal, de culture et de patrimoine.

Le développement des services a obligé la CCPN à installer, en 2015, les agents du nouveau service Urbanisme – Droit des sols dans des bungalows.

En 2017, la CCPN a décidé de relocaliser la Mission locale pour les jeunes et Pôle emploi au centre ville de Nay, dans des bureaux mis à disposition par la Mairie de Nay.

Le bâtiment qui a été libéré peut donc faire l'objet d'un réaménagement et d'une rénovation pour y accueillir des services (urbanisme, culture, économie, ...) de la CCPN.

D'un montant total de 155 290,00 euros HT, le projet de réaménagement est éligible à la DETR pour les opérations de « construction, extension et rénovation des bâtiments communaux et intercommunaux, travaux de sécurité, d'accessibilité », subventionnables à un taux de 20 % à 40 %.

Le plan de financement est le suivant :

objet	Montant subventionnable en € HT
Maîtrise d'œuvre et OPC	15 295,00
SPS	720,00
Contrôle technique	2 555,00
publicité marchés	720,00
marchés de travaux	136 000,00
TOTAL	155 290,00
Montant de subvention DETR sollicité en € HT (Taux 40 %)	62 116,00
Part CCPN	93 174,00
TOTAL	155 290,00

Après avis de la Commission Administration générale/finances/RH du 31 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- 1. APPROUVE** la demande de subvention pour la rénovation et le réaménagement d'un bâtiment d'accueil des services communautaires, au titre de la DETR 2018.

2. **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



The stamp is circular with the text "Communauté de communes du Pays de May" around the top edge and "★ 64800 FIEUX-JACQ ★" around the bottom edge.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROUS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Accroissement temporaire d'activité - Réseau lecture publique

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le futur équipement de réseau de lecture est aujourd'hui en phase de pré programmation. Le chef de service du réseau lecture publique est fortement sollicité en tant que chef de ce projet culturel. Il est donc nécessaire de continuer à assurer certaines de ses missions notamment : interface entre les bénévoles et salariés des bibliothèques existantes, administration des réseaux de communications, informatisation continue des banques de données.

Dans l'attente de la structuration et programmation définitive, il est proposé au Conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'assistant de conservation des bibliothèques à temps complet, pour assurer les fonctions précitées.

L'emploi serait créé pour la période du 01 mars 2018 au 31/08/2018.
Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction publique territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut 366.
En outre, la rémunération pourrait comprendre les primes et indemnités correspondant aux fonctions assurées.

Après avis de la Commission Administration générale/finances/RH du 31 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. DECIDE :

- la création, pour la période du **01 mars 2018 au 31/08/2018**, d'un emploi non permanent d'assistant de conservation des bibliothèques à temps complet pour assurer les fonctions d'interface entre les bénévoles et salariés des bibliothèques existantes, l'administration des réseaux de communications du service, l'informatisation continue des banques de données.
- que cet emploi sera doté de la rémunération afférente à un indice brut 366 de la fonction publique, la rémunération pouvant comprendre les primes et indemnités correspondant aux fonctions assurées.

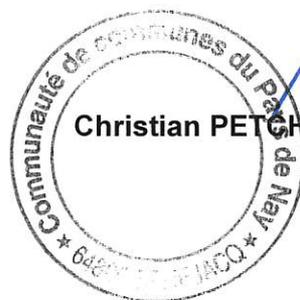
2. AUTORISE le Président à signer le ou les contrats de travail correspondant à cet emploi.

3. **PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



eh bay
Christian PETCHOT-BACQUÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;.

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Création d'emploi – accroissement temporaire d'activités - Nayeo

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il est proposé au Conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'Éducateur territorial des Activités physiques et sportives à temps non complet pour assurer les fonctions de maître-nageur.

Cet emploi se justifie dans la mesure où il va permettre à la piscine Nayeo non seulement d'instaurer des créneaux horaires supplémentaires pour poursuivre des activités très demandées, mais également d'assurer une continuité dans les nouvelles activités mises en place pour l'année scolaire 2017-2018.

L'emploi serait créé pour la période du 15 février 2018 **au 30 juin 2018**. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 17,5 heures. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction publique territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut **361**. En outre, la rémunération pourrait comprendre les primes et indemnités correspondant aux fonctions assurées.

Après avis de la Commission Administration générale, finances et personnel du 31 janvier 2018 et du Bureau du 05 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. DECIDE :

- la création, pour la période du 15 février au **30 juin 2018**, d'un emploi non permanent d'Éducateur territorial des Activités physiques et sportives à temps non complet (17,5 heures hebdomadaires) pour assurer les fonctions de maître-nageur.
-
- que cet emploi sera doté de la rémunération afférente à un indice brut **361** de la fonction publique, la rémunération pouvant comprendre les primes et indemnités correspondant aux fonctions assurées.

2. AUTORISE le Président à signer le ou les contrats de travail correspondants à cet emploi.

3. PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance 2018-1)

L'an 2018, le 12 février, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à 18 H 30 au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUE, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents (35) :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RODRIGUEZ Pierre - RHAUT Jean-Christophe - MAUHOURET Jacques
ASSON	CANTON Marc - DEBATY Marie-Joëlle
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	PANIAGUA Thomas - CAZALA-CROUTZET Marie-Ange - LANNETTE Maurice
BEUSTE	CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc -
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge - PUYAL Bernard - CAPERAA-BOURDA Sylvette - ASSE Christine
BOURDETTES	
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie - SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain - LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	CHABROUT Guy - BOURDAA Bruno - GIRONDIER Michel
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Avaient donné pouvoir (7) : MOURA Patrick (à CASSOU Michel) ; SALVAYRE Nathalie (à DUFAU Marc) ; LACROUX Philippe (à DOMENJOLLE Didier) ; SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean) ; BROGNOLI Katty (à LACROUX Philippe) ; VIRTO Stéphane (à HUROU Nicole) ; TRIEP-CAPDEVILLE Monique (à CHABROUT Guy).

Etait représenté (1) : VIGNAU Alain

Etaient excusés ou absents (4) : MALLECOT André ; d'ARROS Gérard ; ESCALE Francis ; VILLACAMPA Martine ;

Date de la convocation : 6 février 2018

Objet : Tableau des effectifs – Service ADS

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Conseil communautaire du 15 décembre 2014 a décidé la création du service commun urbanisme – ADS et inscrit au tableau des effectifs l'ouverture de 3 postes à temps plein (dont 1 poste de catégorie A pour le responsable du service pourvu à ce jour, 1 poste de catégorie B pourvu par l'instructeur). Les besoins du service ont donc été réétudiés après 2 années de fonctionnement. Ainsi, le 3^{ème} poste à ce stade doit être recalibré à 0.8 ETP.

Le service urbanisme ADS peut donc s'entendre aujourd'hui à 2.8 ETP + convention APGL. Il convient toutefois de noter que la convention APGL sur l'année 2018 (représentant 0.5 ETP) prend fin le 30/06/2018.

Cet emploi serait un emploi permanent à temps non complet dont la durée moyenne de travail est fixée à 28 h, pour assurer l'appui administratif du service. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C, cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Après avis de la Commission Administration générale/finances/RH du 31 janvier 2018 et du Bureau du 5 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECIDE :

- La suppression d'un emploi permanent à temps complet pour le service urbanisme ADS.
- La création d'un emploi permanent à temps non complet pour le service urbanisme ADS
- De modifier le tableau des effectifs comme précisé ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian BACQUÉ
Christian PETCHOT-BACQUÉ